

A Blois, le 20 avril 2015

## **COMPTE-RENDU DU CTL DU 14 AVRIL 2015**

Le 14 avril 2015 s'est tenu un CTL dont l'ordre du jour était : le projet du plan local de formation pour 2015 (point soumis au vote) ; l'organisation de l'équipe départementale de renfort, le bilan de la formation professionnelle 2014, le budget 2015, la réorganisation du service comptabilité et du service dépôts de fonds au Trésor (pour information). Il s'agissait du premier CTL de notre nouveau DDFIP, M. Le Buhan.

**La Formation Professionnelle** : 2013 jours de formation ont été dispensés en 2014 dans le Loir-et-Cher, soit 4 jours par agent en moyenne. Le logiciel OPUS, qui permet aux agents de consulter le calendrier des stages, mis à jour régulièrement, est disponible sur Ulysse 41. Un nouvel outil, K2D, met à disposition des formateurs et stagiaires une documentation pédagogique téléchargeable afin d'économiser du papier. La Direction a fait remonter des difficultés à recruter de nouveaux formateurs.

Les e-formations, qui se sont mises en place en 2014 et dont la seule finalité est de faire des économies budgétaires dans le cadre de la Démarche Stratégique (frais de déplacement, rémunération des formateurs...), sont appelées à se développer et ont d'ores et déjà représenté 8,6 % de l'ensemble des stages de l'année 2014. L'objectif à terme est d'atteindre 15 %... Les e-formations forment à elles seules 93 % du taux global d'absentéisme aux stages. M. Le Buhan estime que c'est dû avant tout à un manque de « discipline » des stagiaires, qui faute de valider en fin de session, sont comptabilisés comme absents. Quant au taux de satisfaction des stagiaires sur leurs e-formations, l'information reste confinée au niveau de la DG ! Des salles de formation dédiées à l'e-formation ont été équipées de micro-ordinateurs à Blois (13 postes), Romorantin (1 poste) et Vendôme (1 poste). En 2015, d'autres vont suivre à Montoire, Saint-Aignan et Lamotte-Beuvron (1 poste chacune). Pour nous, les e-formations ne doivent rester qu'un simple complément des formations classiques car elles ne permettent aucune mutualisation entre formateurs et stagiaires, pourtant hautement nécessaire dans l'acquisition de nouvelles connaissances.

Nouveauté 2015 suite à la fusion des filières : un parcours de mobilité fonctionnelle, prédéfini par métier, est proposé aux agents changeant de filière, avec un droit d'accès prioritaire garantissant l'inscription à l'ensemble des stages et un référent technique pendant six mois à compter du 1/9/2015.

Nous nous sommes abstenus dans le vote du projet 2015.

**L'Organisation de l'Equipe Départementale de Renfort (EDR)** : l'équipe EDR, issue de la fusion des anciens EDRA (DGI) et ERD (DGCP), officiellement mise en place au 1/9/2015 et rattachée au pôle PPR de la Direction, sera alors constituée de 7 B et 5 C. Il reste à ce jour un poste B vacant. Il n'y aura pas de sectorisation au sein de la structure du fait du plus grand nombre de structures sur la RAN de Blois, néanmoins l'agent de l'EDR n'effectuerait pas de trajet

supérieur à 40/50 km depuis sa résidence familiale. En théorie, les agents devront être polyvalents mais ils garderont de fait leur(s) spécialisation(s). Les agents restent dans le flou quant à leur future résidence administrative et de ce fait les modalités de remboursement de leurs frais de déplacement. Une note DG du 23/1/2015 a tranché : l'affectation locale déterminant la résidence administrative de l'agent sera automatiquement le centre des services publics le plus proche de sa résidence familiale, dans la limite du ressort territorial du département d'affectation. L'affectation des agents de l'EDR variera entre une semaine et trois mois, avec possibilité de renouvellement en fonction des besoins des services.

**Le Budget** : nous déplorons une nouvelle fois qu'un sujet aussi important pour nos conditions de travail ne nous soit plus désormais présenté qu'à titre informatif sans vote... Nous constatons une nouvelle baisse drastique de notre budget de fonctionnement pour 2015 de l'ordre de 5,15% (passant de 1662479 € à 1576739 €) alors que la baisse avait déjà été de 6 % en 2014, 8 % en 2013 et 15 % en 2012, soit -22 % en seulement quatre années ! Quand arrêteront-ils l'hémorragie ? « Faire toujours plus avec toujours moins » reste on ne peut plus d'actualité. Il faut une nouvelle fois trouver de nouvelles économies, à commencer par l'affranchissement qui constitue de loin le premier poste des dépenses, la baisse prévue de -7 % (-47000 €) englobera entre autres la fin du contrat de collecte du courrier par la poste (comme à Contres et Bracieux), le recours à un transporteur privé pour l'acheminement des sacoches, la suppression des machines à affranchir des SPF ou bien encore la dématérialisation de l'envoi des ATD aux banques. Le contrat de maintenance des imprimantes individuelles HP ne sera pas renouvelé. Nous avons dénoncé l'absence de revalorisation du remboursement des frais de déplacement depuis 2006 pour les personnels qui utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leurs missions (alors qu'ont fortement augmenté les prix des carburants, assurances, frais de parking et d'entretien). La Direction estime que du fait de la baisse récente du prix du carburant, il n'y a pas de quoi se plaindre !

Cette pénurie grandissante des moyens budgétaires mis à notre disposition pour l'exercice des missions continuera d'avoir bien évidemment un impact négatif sur les conditions de vie au travail des agents.

**La réorganisation du service comptabilité et du service dépôts de fonds au Trésor** : suite au transfert de l'activité de gestion des comptes bancaires des clients de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) à Rouen et du traitement des chèques à Créteil, ne restent plus localement au service financier qu'un cadre A « chargé de clientèle » et deux agents C chargés des opérations de guichet et des opérations de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT). Ces derniers seront affectés au service comptabilité du Pôle GP lors de son déménagement vers le bâtiment Bodin, assurant une plus grande polyvalence au sein de ce service.

**Questions diverses** : concernant le déménagement du Pôle GP, initialement prévu en mars 2015, puis repoussé à septembre, la Direction nous informe qu'elle va lancer un appel d'offre en vue de désigner un maître d'œuvre (en mai), puis un nouvel appel d'offre durant l'été pour choisir les entreprises qui effectueront les travaux préalables au déménagement. Si tout se déroule comme prévu, celui-ci se déroulera en septembre 2015.